



**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMITÉ DU CODEX SUR LES CONTAMINANTS DANS LES ALIMENTS**

**Neuvième session
New Delhi, Inde, 16 – 20 mars 2015**

**AVANT-PROJET DE LIMITES MAXIMALES POUR LE CADMIUM DANS LE CHOCOLAT ET LES
PRODUITS DÉRIVÉS DU CACAO**

Observations à l'étape 3 soumises par l'Argentine, El Salvador, le Ghana, la République de Corée, la Thaïlande, les États-Unis et l'Union africaine

ARGENTINE

L'Argentine a trouvé les erreurs suivantes dans le texte qui sont indiquées en caractères gras.

Paragraphe 7 – Il y a une erreur dans les unités, il est indiqué mg/g, il devrait être indiqué mg/kg.

Par conséquent, ce paragraphe devrait être amendé comme suit: " Les études menées dans plusieurs pays, telles que détaillées dans le présent document, sont très diverses. Par exemple, le Canada, pour du chocolat contenant plus de 50 pour cent de solides de cacao avec une fourchette de LOD (limite de détection) de 0,02 à 0,86mg/kg, la moyenne est de 0,17mg/kg; pour le cacao en poudre avec une LOD de 0,02 à 1,25mg/kg, la moyenne est de 0,34mg/kg; dans le cas du chocolat équatorial contenant plus de 50 pour cent de solides de cacao, la fourchette est de 0,03 à 1,56 avec une LOD moyenne de 0,378mg/kg et pour le chocolat contenant moins de 50 pour cent de matière sèche, la fourchette de la LOD est de 0,02 à 0,12mg/kg et la moyenne de 0,062mg/kg; dans le cas du MERCOSUR, pour le chocolat et les produits dérivés du cacao contenant moins de 40 pour cent de cacao, la limite ~~recommandée~~ **maximale est** de 0, ~~2mg/g~~ **mg/kg**. Comme en témoignent ces études, les concentrations de cadmium diffèrent.

Il y a également différentes erreurs dans les limites maximales introduites dans le paragraphe 57.

Là où il est indiqué – paragraphe 57 - Le MERCOSUR (bloc composé de l'Argentine, du Brésil, du Paraguay, de l'Uruguay et du Venezuela) a défini les limites dans la pâte de cacao (0,5mg/kg); le chocolat et les produits à base de cacao contenant <40% de cacao (0,2mg/kg); et le chocolat et les produits à base de cacao contenant >40% de cacao (0,4mg/kg) (MERCOSUR/GMC/RES.N° 12-20011).

On devrait lire: Paragraphe 57 - MERCOSUR (bloc composé de l'Argentine, du Brésil, du Paraguay, de l'Uruguay et du Venezuela) a défini les limites dans la pâte de cacao (**0,3 mg/kg**); le chocolat et les produits à base de cacao contenant <40% de cacao (0,2mg/kg) et le chocolat et les produits à base de cacao contenant >40% de cacao (**0,3mg/kg**) (MERCOSUR/GMC/RES. N° 12-20011).

EL SALVADOR

El Salvador salue les travaux du groupe de travail électronique présidé par l'Équateur et co-présidé par le Brésil et le Ghana.

- Nous demandons d'approfondir la question et de maintenir les limites maximales (LM) à l'étape 3.
- Nous considérons qu'il est important que les pays producteurs de cacao et de ses produits dérivés prennent en compte la réduction du niveau de cadmium dans le sol.

- Des études doivent être réalisées pour déterminer la teneur en cadmium dans les ingrédients dont le chocolat et les produits dérivés du cacao sont fabriqués, comme le sucre, le lait etc. tel que proposé par le groupe de travail électronique.
- Les LM ne devraient pas être trop élevées, notamment dans les produits comme le cacao en poudre vendu au consommateur final ou en tant qu'ingrédient dans le cacao en poudre édulcoré vendu au consommateur final (chocolat à boire) qui sont généralement consommés par les enfants et les adolescents.
- El Salvador considère que les LM proposées pour le cadmium dans la réglementation de la Commission (UE) no 488/2014, devrait être prises en compte comme référence.
 1. Chocolat au lait contenant <30% de matière sèche totale de cacao; 0,10mg/kg.
 2. Chocolat contenant <50% de matière sèche totale de cacao; chocolat au lait contenant ≥30% de matière sèche totale de cacao; 0,30mg/kg.
 3. Chocolat contenant ≥50% de matière sèche totale de cacao; 0,80mg/kg
 4. Chocolat en poudre vendu au consommateur final ou en tant qu'ingrédient dans le chocolat en poudre édulcoré vendu au consommateur final (chocolat à boire); 0,60mg/kg.

Celles qui sont proposées par le groupe de travail électronique sont très élevées.

- L'établissement des LM pour le cadmium devrait être destiné à protéger la santé des consommateurs et à maintenir des pratiques loyales dans le commerce.

GHANA

Avant-projet de limites maximales pour le cadmium dans le chocolat et les produits dérivés du cacao

OBSERVATION

Le Ghana soutient les LM proposées pour le cacao et les produits à base de cacao comme suit:

- 0,2mg/kg (pour le chocolat au lait contenant <30% de matière sèche totale de cacao,
- 0,6mg/kg (pour le chocolat contenant <50% de matière sèche totale de cacao; Chocolat au lait contenant ≥30% de matière sèche totale de cacao),
- 1,5mg/kg (pour le chocolat en poudre vendu au consommateur final ou en tant qu'ingrédient dans le chocolat en poudre édulcoré vendu au consommateur final (chocolat à boire) et
- 2mg/kg (pour le chocolat contenant ≥50% de matière sèche totale de cacao)

JUSTIFICATION

Près de 72 pour cent de l'offre mondiale de fèves de cacao proviennent de l'Afrique de l'Ouest, notamment de la Côte d'Ivoire, du Ghana et du Nigéria. La consommation de cacao et de ses produits dérivés la plus élevée par personne se situe dans la fourchette de 0,1 à 7,5g/jour dans l'ensemble des 17 groupes de régimes alimentaires GEMS/Aliments. La majorité des pays d'Afrique se situent dans la partie inférieure de la fourchette de consommation.

L'évaluation de l'exposition par le JECFA a indiqué l'estimation moyenne la plus faible de 0,005 µg/kg pc par mois pour les pays dans le module 13 (dont la majorité sont des pays africains) et l'estimation moyenne la plus élevée de 0,39 µg/kg pc par mois pour les pays du module 7 (dont la majorité sont des pays développés). La DMTP du JECFA pour le cadmium est de 25 µg/kg pc par mois.

RÉPUBLIQUE DE CORÉE

La classification du chocolat et des produits au cacao proposée par le groupe de travail électronique peut provoquer une certaine confusion durant l'inspection pour l'implantation de la limite maximale Codex et également pour les consommateurs. Par conséquent, la République de Corée suggère la reclassification du chocolat et des produits à base de chocolat de sorte qu'ils soient conformes à la classification des produits au chocolat dans la norme Codex pour le chocolat et les produits au chocolat (CODEX STAN 87-1981). Nous aimerions également requérir une explication sur la façon dont un accord a été atteint sur les LM proposées du cadmium pour ces produits.

THAÏLANDE

La Thaïlande soutient l'établissement de LM pour le cadmium dans le chocolat et les produits dérivés du cacao pour protéger la santé des consommateurs et assurer des pratiques loyales dans le commerce des aliments.

Cependant, nous sommes de l'avis que les LM proposées par le groupe de travail électronique semblent difficiles à examiner à ce stade vu que, concernant les LM, les informations relatives aux données sur l'occurrence, l'ingestion de cadmium, le taux d'infraction et la réduction relative des risques pour chaque proposition de LM devraient être disponibles.

ÉTATS-UNIS

- Les États-Unis notent que:
 - Le 77^e JECFA (2013) a estimé que l'exposition alimentaire de la population moyenne au cadmium à partir des produits contenant du cacao et ses dérivés pour les 17 régimes alimentaires de GEMS/Aliments est de 0,02–1,6 pour cent de la dose mensuelle tolérable provisoire (DMTP) de 25 mg/kg pc par mois.
 - Le 77^e JECFA a aussi estimé que les expositions alimentaires potentielles au cadmium pour les grands consommateurs de produits contenant du cacao et ses dérivés outre le cadmium dérivé d'autres aliments est de 30 à 69 pour cent de la DMTP pour les adultes et 96 pour cent de la DMTP pour les enfants âgés de 0,5 à 12 ans. Le Comité a noté que l'exposition alimentaire totale au cadmium pour les grands consommateurs de cacao et les produits à base de cacao était vraisemblablement surestimée et ne l'a pas considérée comme préoccupante.
 - L'APPENDICE I de la NGCTPHA indique que « les LM devraient être établies uniquement pour les contaminants qui présentent à la fois un risque sérieux pour la santé publique et qui posent ou peuvent poser un problème dans le domaine du commerce international. »
 - L'APPENDICE I de la NGCTPHA indique par ailleurs que les LM devraient être établies uniquement pour les aliments qui sont significatifs en matière d'exposition totale du consommateur, et que les critères contenus dans la « politique du Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments en matière d'évaluation de l'exposition aux contaminants et aux toxines présents dans les aliments ou groupe d'aliments » dans la section IV du Manuel de procédure devraient être consultés.
 - La « politique du Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments en matière d'évaluation de l'exposition aux contaminants et aux toxines présents dans les aliments ou groupe d'aliments » dans la section IV du Manuel de procédure stipule que les critères de sélection des aliments ou groupes d'aliments qui contribuent de façon significative à l'exposition alimentaire totale à un contaminant sont (a) 10 pour cent ou plus de la dose tolérable dans un des régimes alimentaires par modules de consommation GEMS/Aliments, (b) 5 pour cent ou plus de la dose tolérable dans au moins deux des régimes alimentaires par modules de consommation GEMS/Aliments, ou (c) les aliments qui peuvent avoir un impact significatif sur l'exposition de groupes particuliers de consommateurs, même s'il ne dépasse pas 5 pour cent de la dose tolérable dans l'un des régimes alimentaires par modules de consommation GEMS/Aliments.
- Néanmoins, comme le document le signale, l'absence d'une LM Codex pour le cacao et les produits à base de cacao pourrait affecter négativement les exportations de ces produits en provenance de certains pays. À cet égard, le document pourrait tirer quelque bénéfice d'un débat sur l'incidence des rejets de lots du produit sur la base des LM adoptées par divers pays.
- Si le CCCF décide d'établir des LM, et compte tenu de la présence naturelle de différents niveaux de cadmium dans les différents types de sol, l'examen des LM proposées devraient reposer sur les données mondiales de ce qui est raisonnablement réalisable et les LM proposées devraient être examinées dans ce contexte.

UNION AFRICAINE

POSITION AFRICAINE RECOMMANDÉE	JUSTIFICATION
L'Union africaine soutient les LM recommandées de: <ul style="list-style-type: none"> • 0,2mg/kg - pour les chocolats au lait avec <30% de solides de cacao totaux secs; • 0,6mg/kg - pour les chocolats avec <50% de solides de cacao sec total pour le chocolat au 	La contamination au cadmium dans l'alimentation est un sujet d'inquiétude dans beaucoup de pays. Le métal peut s'accumuler dans les reins conduisant à un dysfonctionnement rénal tubulaire irréversible. Le cadmium est abondant dans la nature et peut être libéré dans l'environnement de différentes manières y compris via des activités naturelles comme des activités

<p>lait avec $\geq 30\%$ solides de cacao totaux secs;</p> <ul style="list-style-type: none">• 2mg/kg - pour les chocolats au lait avec $\geq 50\%$ de solides de cacao totaux secs;• 1,5mg/kg dans le cacao en poudre vendu au consommateur final ou en tant qu'ingrédient dans le cacao en poudre sucré vendu aux consommateurs finaux	<p>volcaniques et via des activités anthropiques comme l'extraction minière et la métallurgie, contenant du zinc, le brûlage des combustibles fossiles et les émissions de piles usagées.</p> <p>Les niveaux de cadmium dans les fèves de cacao peuvent varier considérablement parmi les régions. La région de la concentration de la plus basse est l'Afrique occidentale. Par exemple, les niveaux les plus élevés de cadmium dans les coques de cacao du Ghana ont été reportés à 0,75mg/kg.</p> <p>Environ 72% de l'offre mondiale de fèves de cacao vient de l'Afrique occidentale, en particulier la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Nigéria.</p> <p>La consommation la plus élevée par habitant de cacao et de ses dérivés de 0,1 – 7,5g/par jour à travers GEMS/Aliments de 17 groupes de régimes. La plupart des pays africains sont dans la partie inférieure de la gamme de consommation.</p> <p>L'évaluation d'exposition du JECFA a reporté l'estimation moyenne la plus faible de de 0,005 $\mu\text{g}/\text{kg pc}$ par mois pour les pays dans le groupe 13 (la plupart d'entre eux sont des pays africains) et l'estimation moyenne la plus élevée de 0,39 $\mu\text{g}/\text{kg pc}$ par mois pour les pays dans le groupe 7 (la plupart sont des pays développés). La DJMTP du JECFA pour le cadmium est de 25 $\mu\text{g}/\text{kg pc}$ par mois.</p>
---	---